

PROCES-VERBAL

81^{ème} assemblée générale ordinaire des actionnaires Compagnie des chemins de fer du Jura 16.06.2025 – 17.15 Tramelan, CIP, Salle de l'Auditorium

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 80^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2024
Proposition : approuver le procès-verbal
4. Stratégie CJ
5. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2024
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2024
Propositions :
 - 7.1 *Approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2024 ;*
 - 7.2 *Prendre acte des prélèvements ou dotations suivants conformément aux articles 36 de la loi sur le transport de voyageurs et 67 de la loi sur les chemins de fer :*
 - CHF 50'958.53 à ajouter à la réserve marchandises voie normale ;
 - CHF 76'260.76 à diminuer de la réserve marchandises voie étroite ;
 - CHF 571'513.67 à diminuer de la réserve pour pertes futures infrastructures ;
 - CHF 40'491.74 à diminuer de la perte reportée trafic régional voyageurs ;
 - CHF 19'501.89 à diminuer de la réserve pour perte future trafic local voyageurs ;
 - 7.3 *Prélever le solde débiteur de CHF 14'967.62 à la réserve des services accessoires ;*
8. Décharge aux administrateurs
Proposition : donner décharge aux administrateurs
9. Désignation de l'organe de révision
Proposition : désigner la fiduciaire PwC SA., à Neuchâtel, pour la révision des comptes de l'exercice 2025.
10. Nomination de M. Jean Christophe Schwaab au Conseil d'administration
Proposition : nommer M. Schwaab au Conseil d'administration. Durée du mandat : 3 ans
11. Divers

0. Participants

- République et Canton du Jura
- Etat de Neuchâtel
- Canton de Berne
- Confédération
- Commune du Bémont
- Commune des Bois
- Commune de Basse-Vendline
- Municipalité de Tavannes
- Municipalité de Tramelan
- BDO SA, organe de révision
- Actionnaires privés

Communes et villes excusées :

- Commune des Breuleux
- Commune de Alle
- Municipalité de Porrentruy
- Commune de Saint-Brais
- Commune de Corgémont
- Ville de La Chaux-de-Fonds
- Ville de Moutier

1. Ouverture de l'assemblée

Mme la Présidente ouvre la 81^{ème} assemblée générale des Chemins de fer du Jura. Elle salue tout spécialement les représentants des commanditaires : M. Peter Gisler du canton de Berne, M. David Eray pour le canton du Jura, M. Charles Falciano du canton de Neuchâtel et M. Urs Weber pour la Confédération. Remerciement également à toutes les communes actionnaires présentes, dont les noms figurent au procès-verbal.

Conformément à l'article 20 des statuts, les actionnaires ont été convoqués à prendre part à l'assemblée. À la date d'échéance du 2 juin 2025, 27 actionnaires se sont inscrits, représentant 97'196 actions, soit 89 % du total de 108'500 actions. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

L'ordre du jour tel que proposé est considéré comme accepté. Mme Anne-Laure Donzé est désignée responsable de la rédaction du procès-verbal de cette assemblée générale.

Avant de débiter formellement les délibérations, la parole est cédée à M. Hervé Gullotti, maire de la Municipalité de Tramelan, pour quelques mots au nom des autorités locales.

2. Désignation des scrutateurs

Mme la Présidente désigne M. Jean-Philippe Croset et M. Jean-Pascal Droz en qualité de scrutateurs et les remercie d'avoir accepté cette fonction. La désignation a été acceptée à la majorité absolue.

3. Procès-verbal de la 80^{ème} assemblée générale du 26 juin 2024

Le procès-verbal de la 80^{ème} assemblée générale ordinaire a été mis à disposition des actionnaires, conformément au rappel adressé à tous les actionnaires lors de l'envoi de l'invitation à participer à l'assemblée générale de ce jour.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2024 est approuvé à la majorité absolue.

4. Stratégie CJ

Mme la Présidente présente la nouvelle stratégie 2025–2030 axée sur trois axes fondamentaux, que sont le trafic régional voyageurs, le transport des marchandises ainsi que le tourisme et les loisirs. Cette feuille de route, fruit d'un travail concerté entre le Conseil d'administration, la Direction et les partenaires régionaux, repose sur une ambition claire : offrir des services de transport agréables, fiables et durables au cœur de l'Arc jurassien.

Un flyer explicatif synthétisant les orientations stratégiques et les projets opérationnels que la Compagnie compte déployer dans les prochaines années est mis à disposition des actionnaires. Chaque projet est conçu pour renforcer l'utilité publique, en consolidant l'ancrage régional et en valorisant les complémentarités entre les différentes formes de mobilité.

M. Zuber, actionnaire privé, s'interroge sur la nécessité d'intégrer les obligations légales dans le processus stratégique. Il est répondu par M. le Directeur qu'il est primordial de concentrer les ressources pour les objectifs à atteindre. Il devient très difficile pour une entreprise telle que les CJ d'avoir la totalité des compétences au sein de la Compagnie. Cela provoque une surcharge de travail pour tout collaborateur, raison pour laquelle il est nécessaire de prioriser les projets et d'intégrer ces obligations légales dans la stratégie.

5. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2024

M. le Directeur relate le rapport de gestion. Il est relevé que les recettes ont augmenté, ce qui est réjouissant, tout comme les recettes marchandises qui profitent des synergies et compétences communes. Ce secteur fait office de négociation avec les partenaires en lien avec des investissements à venir (CHF 15 millions).

Une attention est portée quant aux points forts réalisés cette année :

- Inauguration du Service clientèle
- Inauguration des nouvelles rames de 5^{ème} génération
- Modernisation du dépôt II à Saignelégier
- Négociation du prix pour le transport de marchandises
- Modernisation de la gare de Alle

Les comptes de l'exercice présentent un résultat déficitaire de CHF 671'777. Globalement, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 44,3 millions de francs, dépassant les chiffres de 2023 de 2,7 millions. La perte globale est notamment due au secteur Infrastructure qui a enregistré une perte de 0,6 millions. La convention de prestations avec l'Office fédéral des transports est d'une durée quadriennale et est arrivée à échéance à fin 2024.

La renégociation de la convention de prestations aura pour effet une valorisation des travaux et prestations fournis par ce secteur aux autres utilisateurs du réseau pour les années 2025 à 2028.

Le secteur Trafic Local présente un résultat déficitaire de CHF 19'502.

Le secteur Marchandises présente un résultat déficitaire de CHF 25'302, soit un résultat déficitaire de CHF 76'261 pour la voie métrique, respectivement un résultat bénéficiaire de CHF 50'959 pour la voie normale.

Le secteur Services accessoires présente un résultat déficitaire de CHF 14'968.

6. Rapport de l'organe de révision

La Compagnie étant déjà en possession de l'opinion d'audit de BDO SA, la parole est donnée à Mme Aubry, représentante de BDO SA.

Mme Aubry relève :

« Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 16) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

7. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2024

Le Conseil d'administration, par sa Présidente, propose à l'assemblée générale d'approuver séparément les points 7.1, 7.2, 7.3 figurants à l'ordre du jour.

Décision :

7.1 Le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2024 sont approuvés à la majorité absolue.

Décision :

7.2. Il s'agit de prendre acte de divers prélèvements ou dotations suivants conformément aux articles 36 de la loi sur le transport de voyageurs et 67 de la loi sur les chemins de fer :

- CHF 50'958.53 à ajouter à la réserve marchandises voie normale;
- CHF 76'260.76 à diminuer de la réserve marchandises voie étroite;
- CHF 571'513.67 à diminuer de la réserve pour pertes futures infrastructures;
- CHF 40'491.74 à diminuer de la perte reportée TRV;
- CHF 19'501.89 à diminuer de la réserve pour perte future TLV;

A la majorité absolue, les actionnaires prennent acte des propositions ci-dessus.

Décision :

7.3. Le prélèvement du solde débiteur de CHF 14'967.62 à la réserve des services accessoires est accepté à la majorité absolue.

8. Décharge aux administrateurs

Après l'approbation des comptes annuels 2024, la décharge est donnée aux administrateurs.

Décision :

A la majorité absolue, les actionnaires présents donnent décharge aux administrateurs.

Mme la Présidente remercie, au nom du Conseil d'administration, les actionnaires de la confiance témoignée.

9. Désignation de l'organe de révision

Mme la Présidente indique que le Conseil d'administration propose d'élire la fiduciaire PwC SA pour la vérification des comptes 2025.

Décision :

La fiduciaire PwC SA à Neuchâtel est désignée, en qualité d'organe de révision pour les comptes de l'exercice 2025, à la majorité absolue.

La fiduciaire BDO SA est remerciée pour la bonne collaboration durant toutes ces années.

10. Nomination de M. Jean Christophe Schwaab en tant qu'administrateur

Mme la Présidente relate le curriculum vitae de M. Schwaab et propose à l'assemblée de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans.

Décision :

A la majorité absolue, le mandat de M. Schwaab est renouvelé pour une durée de 3 ans.

11. Divers

Aucune question ou remarque susceptible d'être traitée dans les divers n'est annoncée.

Mme la Présidente clôt la 81^{ème} assemblée des CJ à 18h35, la parole n'étant plus demandée elle remercie les actionnaires de leur présence.

La Présidente :



Géraldine Beuchat

La Secrétaire :



Anne-Laure Donzé